



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-168-8**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption à sa session ordinaire du 3 août 2018 du **Projet de règlement numéro 168-8, Règlement relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux**, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 20 août 2018 à 19h00 à la salle du conseil municipal située au 1 900, montée de la Réserve, en conformité des dispositions de la Loi sur les véhicules hors route.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre aux quadistes de circuler sur certains chemins municipaux:

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce quatrième jour d'août 2018


Martine Bélanger

Directrice générale adjointe